



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E37740

VALABLE JUSQU'AU 19/10/2025

ÉDITÉ LE 28/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES 441 717 956 R.C.S.

Siret : 441 717 956 00029

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4403959

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005837144504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005837144504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : LAMBLIN HABITAT

130 BIS AVENUE DU GENERAL LECLERC
10450 BREVIANDES

Téléphone : 03 51 14 17 33

Fax :

Portable :

Site Internet : www.lamblin-habitat.fr

E-mail : accueil@lamblin-habitat.fr

Responsabilité légale :

LAMBLIN BENOIT RESPONSABLE TECHNIQUE

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	13/10/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	10/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.